# SAUVEGARDE DE LA LOIRE ANGEVINE

# LETTRE D'INFORMATION - N° 35 - Juin 2004

LA SAUVEGARDE DE LA LOIRE ANGEVINE - 14 RUE LIONNAISE - 49100 ANGERS

Association Loi 1901 affiliée à "La Sauvegarde de l'Anjou" et au "Comité Loire Vivante"

Abonnement 7,6 Euros

## **E**ditorial

Michel Batisse. Conseiller pour l'environnement à l'UNESCO écrivait au sujet de l'inscription des sites au patrimoine mondial, dans un article publié dans la revue Geo "Depuis quelques années, la liste s'allonge considérablement car l'inscription représente une légitime fierté pour les nations. Mais aussi un atout touristique majeur(....)au point que le développement de cette industrie est devenue le principal mobile des candidatures. Les risques (surfréquentation, pollution, installations abusives) doivent être maîtrisés et le Comité (du patrimoine mondial) a le pouvoir de dénoncer les abus. Mais on peut aussi penser que l'industrie touristique, par ses retombées économiques et par l'ouverture d'esprit qu'elle apporte, contribue positivement à la sauvegarde de notre patrimoine. Transmettre cet héritage commun dans un état au moins aussi satisfaisant que celui où nous l'avons trouvé, tel est bien l'objectif principal de la convention de l'UNESCO"

Début mars, en réponse à une question d'un parlementaire relative à un projet de mise en circulation d'hovercrafts dans la baie du Mont-Saint-Michel, la ministre de l'Environnement et du Développement Durable répondait "Toutefois, la ministre a conscience que les hauts lieux les plus prestigieux sont souvent confrontés à des projets à caractère touristique qui pourraient dénaturer l'esprit des lieux".

Nous sommes au cœur de la véritable question : quel avenir pour le Val de Loire en tant que périmètre inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Dans un premier temps, cette inscription a suscité une légitime fierté et a même contribué à faire prendre conscience, à certains, que la Loire n'était pas seulement celle des inondations! Très rapidement, la perception s'est orientée en faveur des aspects économiques. Comment valoriser, au sens d'extraire de la valeur, le Val de Loire patrimoine mondial de l'UNESCO est devenu une préoccupation majeure. La préoccupation que nous devons tous avoir est de ne pas confondre valeur culturelle et valeur marchande. Cette dernière ne vaut que si la première fait l'objet de toutes les attentions et de toutes les priorités.

Depuis quinze ans, nous n'avons pas cessé d'agir pour conserver une Loire Vivante, faudra-t-il veiller, dans l'avenir, à ce que le Val de Loire UNESCO ne devienne un vulgaire produit marchand? Cette question n'est ni provocatrice ni neutre, elle est celle qui commence à se poser.

# La lamproie

Actuellement, les quelques pêcheurs professionnels de la Loire terminent leur saison de pêche à la lamproie. Curieusement, il s'agit d'un poisson qui, pour être pêché en Anjou, n'y est pratiquement pas consommé contrairement à la Gironde et au Bordelais. La lamproie marine est un migrateur qui remonte les rivières (migration anadrome) pour se reproduire. D'une longueur de 0.80 à 1 mètre et d'une masse qui peut atteindre le kilogramme, la lamproie n'a pas d'écailles mais une peau recouverte d'un mucus glissant. Elle n'a pas de mâchoires mais une bouche orientée vers l'avant avec une lèvre circulaire qui lui permet de se fixer comme une ventouse. Elle possède, de part et d'autre de la tête, sept orifices alimentant les poches branchiales. Enfin, la lamproie n'a pas d'arêtes mais simplement un cordon de cartilage. Il s'agit d'une des rares espèces qui a survécu à quelque quatre cent millions d'années, ce qui est donc bien antérieur à l'époque des dinosaures .

Durant sa croissance en mer, de deux à trois années, la lamproie, grâce à sa ventouse buccale, se fixe sur un poisson puis laboure la paroi de sa proie avec les petites dents disposées à l'intérieur de sa lèvre circulaire pour pouvoir sucer le sang et aspirer les chairs devenues pâteuses. La victime, en général, ne survit pas. Devenues adultes, les lamproies remontent les estuaires puis les rivières, de janvier à mai, afin de se reproduire. Durant cette migration, elles cessent de s'alimenter et vont à la recherche d'un lieu propice à la reproduction. C'est le mâle qui a la charge de préparer le lieu de la ponte en déblayant les plus gros cailloux et en constituant une cuvette d'environ un mètre de diamètre et trente centimètres de profondeur. Selon sa taille, la femelle va pondre de 120 000 à 250 000 œufs qui seront fécondés par le mâle et donneront naissance à des petites larves appelées ammocètes. Ces ammocètes vivent dans des petits terriers creusés au fond des rivières et se nourrissent de micro-organismes. Cette vie en eau douce est encore assez peu connue des scientifiques, mais on sait, cependant, qu'elle dure quatre à cinq années au terme desquelles l'ammocète aura atteint une taille d'environ quinze centimètres. Vers les mois d'août à octobre, elle va se métamorphoser pour devenir une véritable petite lamproie. L'heure de dévaler vers l'estuaire et l'océan est alors venue.

Les lamproies sont pêchées avec de grandes nasses en osier, la gueule en demi-cercle mesure environ un mètre et la longueur près de deux mètres. Elles sont tendues entre deux eaux. accrochées à un flotteur. Tout l'art. pour bien pêcher, est de mettre la nasse à la bonne profondeur et au bon endroit, c'est-à-dire là où passent les lamproies. Sachant que les appâts sont inutiles puisque les lamproies ne s'alimentent plus, il est aisé de comprendre qu'il faut un grand savoir faire. Le pêcheur relève ses engins tous les matins et met les lamproies pêchées dans une "bascule", bateau possédant un grand compartiment (vivier) en relation avec la rivière, en attendant le passage du poissonnier. Celui-ci, équipé de grandes cuves remplies d'eau avec un barbotage d'air pour réoxygéner l'eau en permanence va pouvoir ainsi prendre en charge la pêche et assurer la livraison vers les lieux de grande consommation, c'est-à-dire la région bordelaise.

Il est donc vraiment curieux que les lamproies, dont plusieurs tonnes sont pêchées en Anjou, n'y soient pas consommées. Pour ceux qui seraient tentés, il faut s'adresser aux pêcheurs professionnels pour s'en procurer et, pour la préparation culinaire, consulter un bon livre de cuisine. Dans presque toutes les recettes, le sang de la lamproie est un ingrédient fondamental pour lier les sauces d'où une préparation un peu rébarbative. La lamproie à la bordelaise s'impose.....

# De l'évolution des paysages......

Les paysages du Val de Loire que nous percevons résultent de l'intervention de l'Homme au cours des siècles, tant dans le domaine des espaces bâtis que des espaces naturels et cultivés. L'homogénéité de ces paysages tient, en particulier mais ce n'est pas spécifique à cette région, à deux éléments essentiels :

- l'évolution lente des pratiques constructives.

En particulier pour le bâti vernaculaire, les artisans locaux, possesseurs d'un savoir transmis de compagnons en compagnons, procédaient beaucoup par mimétisme en s'inspirant de ce qui était réalisé dans l'environnement proche. Le recours aux matériaux locaux, bases essentielles du métier, s'imposait pour des raisons économiques et d'usage. On ne fait que ce que l'on sait bien faire.

Pour les constructions importantes, des demeures seigneuriales aux châteaux royaux, le recours à des hommes de l'art permettait des réalisations novatrices, souvent imposantes et reflets de leur époque. Les châteaux de la Loire sont nombreux pour en témoigner. Toutes, cependant, sont réalisées pour l'essentiel avec les matériaux locaux et s'inscrivent parfaitement dans l'ambiance de leur environnement

 L'évolution lente des pratiques culturales.

L'agriculture ne répondait, essentiellement, qu'à la satisfaction de besoins locaux en exploitant, au mieux et avec économie de moyens, les territoires disponibles. Outre le boisement naturel des coteaux, ressource indispensable pour le chauffage, la nature du sol, son orientation étaient mises à profit pour la culture de la vigne. La vallée, soumise au rythme des inondations mais enrichie par elles, était exploitée pour les cultures vivrières, pour les prairies naturelles nécessaires à l'élevage de quelques vaches ou pour des cultures particulièrement bien adaptées aux contraintes saisonnières de l'eau, comme le chanvre.

Le rapport au temps, mais aussi la modestie des besoins en matière d'exploitation des ressources, ont fait que les paysages du Val de Loire ont su conserver une grande unité. La qualité particulière de la lumière et de l'atmosphère fait que rien n'est tran-

ché et que tout est en douceur. Est-ce une complémentarité naturelle de l'existant ou l'existant n'est-il pas le fruit de cette douceur de l'éclairage?

A partir de la deuxième moitié du vingtième siècle, l'évolution lente, qui marquait l'écoulement du temps, s'est trouvée brusquement accélérée pour de multiples raisons:

- l'agriculture est passée de l'autosuffisance à des productions intensives, entraînant des modifications considérables des pratiques agricoles. Les territoires sont transformés, les cultures ne sont plus de mêmes natures, des pratiques anciennes, comme la plantation de peupliers, prennent des dimensions inusitées, etc....Il est possible de dire, sans excès, qu'il y a une véritable rupture de l'évolution avec tout ce que cela représente comme avantages mais, aussi, comme inconvénients.
- la construction est confrontée aux mêmes évolutions radicales avec la vulgarisation de nouveaux matériaux tels que ciment, tôle ondulée zinguée ou fibrociment, parpaing, etc...Il faut ajouter à cela une plus grande mobilité des personnes, entraînant des demandes de mimétisme architectural non plus à l'échelle locale mais interrégionale quand ce n'est pas internationale.

A cela, il convient d'ajouter des équipements lourds, comme des autoroutes, des centrales nucléaires, dont l'impact paysager est souvent très fort.

Comme pour toute période de fortes remises en cause des acquis ou des habitudes, des dérives excessives se sont produites et les exemples fâcheux sont nombreux. Pour endiguer ces dérives, le législateur a établi des règles, souvent perçues comme des contraintes, et qui sont, plus souvent qu'il le faudrait, contournées et détournées.

Pour ce qui concerne les paysages du Val de Loire, dont la qualité justifie la reconnaissance de l'UNESCO, les enjeux sont de même nature. Les vrais défis que nous avons à relever sont de laisser vivre ce patrimoine au rythme de l'évolution de la Société, avec l'ambition de ne pas le dégrader et de l'enrichir des contributions des générations actuelles et futures.

## **B**rèves

#### Vue imprenable

Il est bien connu qu'avoir une vue imprenable à pour conséquence de s'imposer à la vue de tous. C'est ce qui arrive à St Clément-des-Levées qui a fait un gros effort de restauration de son quai et de ses bords de Loire. A cet endroit. la vue sur le fleuve est belle, tellement belle que cet espace est approprié par les touristes en camping-cars. Tout les soirs, le promeneur qui se donne le temps et le plaisir de regarder la Loire, ou le touriste qui ne fait que passer, a la surprise de voir un alignement de camping-cars qui stationnent sur les bords de la Loire, certainement à la grande satisfaction de leurs occupants. Normal, ils ont une vue imprenable.....

Si le développement du tourisme, au sein du périmètre du Val de Loire UNESCO, est à l'image de ce qui se passe à St Clément-des-Levées mieux vaut pas de développement du tout, les touristes ne s'en porteront que mieux.

#### Ces frênes qu'on abat.

Le frêne, conduit en têtard, est sans doute l'arbre le plus caractéristique des paysages des prairies inondables, qu'elles soient dans le val de Loire ou dans les Basses vallées angevines. Cette année a vu un véritable pillage de ces arbres, le plus souvent séculaires, pour, exceptionnellement, faire de la loupe avec le têtard mais, essentiellement, pour récupérer le tronc et en faire du déroulé ensuite collé sur support aggloméré. Les territoires visés cette année par les "coupeurs de frênes" ont été essentiellement dans les Basses vallées angevines et dans l'île de Chalonnes.

Le frêne, conduit en têtard, avait deux fonctions essentielles. La première était de servir d'abris naturels pour les animaux qui restaient dans les prairies. La seconde était une production de bois pour le chauffage, sans doute le meilleur bois car "il fait la flamme claire alors que le chêne fait la flamme sombre" disait un ancien. L'évolution des pratiques agricoles a conduit à perdre de vue son intérêt, mais ceci peut n'être que passager. La tendance au retour aux prairies naturelles et à l'élevage extensif, d'une part, l'intérêt pour les énergies renouvelables, d'autre part, justifieraient une gestion de ce patri-

## Brèves (suite)

moine en bon père de famille. Accepter de couper ces arbres, en quantité excessive et sans discernement, va à l'encontre de la préparation de l'avenir car rares sont les nouvelles plantations, pour régénérer les haies, et encore plus rares sont les jeunes ar-bres qui sont conduits en têtard, faute de savoir le faire, peut-être.

Comment sauvegarder ce patrimoine et le préserver de pilleurs, uniquement préoccupés par le profit, est chose difficile. Il y a différentes pistes qui sont actuellement à l'étude mais, quand il y a danger, il ne s'agit pas de philosopher mais d'agir. C'est aux services déconcentrés de l'Etat de faire preuve d'imagination et à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, en premier lieu.

#### Mise en service de l'usine des eaux

La presse locale s'est faite l'écho de la mise en service officielle de l'usine d'eau potable de l'Agglomération du grand Angers et de sa visite par de nombreux invités le 25 juin. Tapis bleu, verres d'eau et petits-fours, rien n'y manquait, y compris le superflu. Inauguration « en grande pompe » avait écrit le Courrier de l'Ouest, il ne s'était pas trompé. Dans le journal de l'agglomération, dont une partie était consacrée à l'usine, chacun a pu observer une fâcheuse méprise publicitaire concernant le "Cocktail d'eau pure à volonté" dont il était précisé "à consommer sans modération par 280 000 personnes". La championne du développement durable et son publiciste aurait pu trouver un meilleur slogan en matière d'économie d'eau. Il est vrai que la concurrence était rude puisque le maire des Ponts-de-Cé a dit de l'usine qu'elle pouvait préfigurer un nouveau "lieu de tourisme industriel" et le président de l'Agglo de parler "d'un moment béni dans les paysages majestueux de ce fleuve qui n'a pas non plus vocation à être un sanctuaire". Il est vrai qu'implanter une usine dans le lit d'un fleuve est chose peu courante, surtout dans le département du ministre de l'écologie qui affrontait publiquement, dans le même temps, le problème national des inondations, et leurs lots récurrents d'avatars et de gaspillage des deniers publics.

#### Réhaussement ligne d'eau d'étiage

Le programme portait sur le remodelage expérimental des épis, de la Maine à Chalonnes, et la réalisation

# Irrigation du Val d'Authion

Un important projet d'irrigation du Val d'Authion est actuellement en cours d'instruction. Il s'agirait, pour l'essentiel, d'arrêter les prélèvements d'eau, pour irrigation, dans la nappe du Cénomanien, de réaliser une distribution par canalisations pour diminuer les pertes par évaporation et infiltration moyennant quoi une nouvelle station de pompage serait construite à St Martin-de-la-Place pour prélever, au total, 3,75 m<sup>3</sup>/s d'eau en Loire. Les prélèvements actuellement autorisés en Loire étant de 1,5 m<sup>3</sup>/s, cette augmentation de 2,25 m3/s n'a pas manqué d'attirer notre attention car elle est considérable. Pour donner un ordre de grandeur des 3,75 m<sup>3</sup>/s demandés, il faut les comparer au prélèvement maximal autorisé pour l'usine d'eau potable de l'agglomération angevine qui est de 2 m<sup>3</sup>/s alors qu'elle approvisionne en eau potable 270 000 consomma-

Ce dossier est porté par l'Entente Interdépartementale pour la mise en valeur de la vallée de l'Authion qui est émanation des Conseils Généraux des départements de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire. Le coût total du projet s'élève à 14,4 millions d'euros bénéficiant d'aides importantes du Conseil Régional, du Conseil Général et de l'Union Européenne. Il s'agit donc d'un projet porté par une structure publique avec des financements publics pour un usage privé.

Une analyse des dossiers soumis à enquête publique a permis de constater l'inconsistance de ceux-ci sur bien des aspects.

D'abord, les irrigants identifiés comme intéressés par cette modernisation de l'irrigation ne sont qu'une soixantaine. En outre, l'abandon des pompages dans le Cénomanien n'est ni immédiat ni complet, les installations restant opérationnelles.

Les pertes actuelles par évaporation et infiltration sont estimées à 40 %, sans démonstration aucune ni report du gain de productivité permis par les canalisations dans le calcul du débit à prélever en Loire.

L'estimation des besoins est systématiquement effectuée en la maximalisant. Des territoires potentiellement concernés sont même pris en compte alors qu'ils n'en sont qu'au stade des études préalables. Il en est de même pour certains types de cultures comme les céréales et les protéagineux qui sont censés être irrigués. Aucune mesure réelle d'économie n'est formalisée, seules des bonnes intentions sont exprimées.Dans certains cas, des besoins instantanés et de courte durée sont considérés comme permanents, etc. Ainsi conduite, l'étude ne peut conclure qu'à une augmentation outrancière des besoins!

Naturellement, la première question qui se pose est de savoir si la Loire peut supporter, sans inconvénient, un tel prélèvement supplémentaire en période de faible débit. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne apporte la réponse. Au point nodal de Montjean, le QMNA5 (débit minimal mensuel non dépassé 1 année sur 5) est de 127 m<sup>3</sup>/s et le DOE (Débit Objectif d'Etiage) de 127 m<sup>3</sup>/s : ces deux valeurs étant égales, il n'y a pas place pour des prélèvements supplémentaires. Le pétitionnaire en était tellement conscient qu'il a développé toute une théorie pour démontrer que les valeurs du SDAGE n'étaient pas bonnes, ce qui est un comble.

Au terme de cette analyse, la Sauvegarde de La Loire Angevine a déposé, auprès du commissaire enquêteur, des conclusions négatives concernant l'augmentation du prélèvement d'eau en Loire. D'autres associations, comme la Fédération de Pêche, la Sauvegarde de l'Anjou, la LPO, sont arrivées à des conclusions proches.

Il reste à espérer que, malgré les fortes pressions politiques qui sont exercées en faveur de ce projet, l'Administration fera preuve de rigueur à l'égard d'un dossier dont la médiocrité justifiait, à tout le moins, un complément d'instruction avant décision. Il y a de bonnes raisons de penser qu'il n'en sera pas ainsi. Faudra-t-il, encore une fois, que les associations s'appuient sur les fragilités juridiques nombreuses de ce dossier pour que la sagesse s'impose ?

La déposition auprès du commissaire enquêteur est accessible sur le site Internet <a href="http://www.sauvegarde-loire-angevine.org">http://www.sauvegarde-loire-angevine.org</a>

### **Brèves** (suite)

de deux seuils au droit et en amont de Bellevue.(voir lettre n°34). Des études complémentaires, effectuées par le Conseil supérieur de la pêche (C.S.P.) ont aboutit à la conclusion que les ouvrages, tels que prévus, présentaient un obstacle majeur pour les poissons migrateurs. La diminution significative de la hauteur de ces seuils rendrait alors ceux-ci quasiment inefficaces en regard des effets hydrauliques et sédimentologiques attendus. Le comité de pilotage de ce programme a considéré qu'il convenait de surseoir à l'exécution de ceux ci et d'effectuer des études complémentaires sans omettre les contraintes piscicoles. La recherche de solutions alternatives pourrait conduire à des solutions plus douces et plus progressives.

Dans ces conditions, le remodelage des épis nécessitera un suivi très attentif quant à ses effets sur le déplacement des sédiments mais, depuis six mois, nous n'avons pas d'informations sur ce sujet.

#### Dernière minute

La Cour Administrative d'Appel de Nantes avait été saisie, par l'Agglo Angevine, d'une demande de sursis à exécution du jugement du Tribunal Administratif annulant (à notre initiative) l'arrêté préfectoral autorisant la reconstruction de l'usine d'eau potable dans le lit de la Loire. Les motifs de la requête de l'agglo prêtait à sourire : les premiers juges auraient confondu le droit applicable et l'annulation serait très préjudiciable aux intérêts de l'agglo du fait de supposés intérêts sanitaires majeurs. L'affaire a été audiencée mardi 29 juin (4 jours après l'inauguration de l'usine, l'affaire ne manque pas de sel) et le Commissaire du Gouvernement a rendu des conclusions sans équivoque : "c'est à bon droit que le Tribunal Administratif a annulé l'arrêté préfectoral et il propose donc à la Cour de débouter purement et simplement l'agglo de ses demandes". Le jugement sera rendu sous quinzaine, avec de fortes chances pour qu'il reprenne les conclusions Commissaire du Gouvernement.

Décidemment, l'agglo (et son usine d'eau potable) se noie manifestement de plus en plus profondément dans l'illégalité. Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'enquêter sur les conditions d'achèvement des travaux après l'annulation non suspensive prononcée par les premiers juges.

# Poutes-Monistrol, un barrage à supprimer

Du coté de Poutes-Monistrol il y a un barrage qui fait de plus en plus parler de lui car sa concession arrive à échéance en 2007 et la guestion est de savoir s'il convient de la renouveler ou s'il faut araser cet ouvrage. Le barrage de Poutes-Monistrol est situé sur le Haut Allier et est obstacle majeur pour l'accès du saumon aux frayères. Il s'agit, en fait, d'un complexe hydroélectrique constitué d'un barrage sur l'Allier et d'un barrage sur un de ses affluents, l'Ance du Sud. L'eau stockée est acheminée par des conduites forcées, sur une dizaine de kilomètres, jusqu'aux turbines de Monistrole -de-l'Allier qui bénéficient ainsi d'une dénivellation de plus de 61 mètres. Le barrage de Poutes, proprement dit, est construit en travers de l'Allier, mesure 16 mètres de haut et ne laisse s'écouler, en aval, qu'un débit minimal réservé de 2,5 m<sup>3</sup>/s.

Pourquoi est-il gênant ? Lors de la remontée des saumons, il est le 21 ème obstacle, depuis l'estuaire, que ceux-ci rencontrent lors de leur migration. C'est un obstacle majeur, quasi infranchissable. Certes, des aménagements favorables ont été réalisés comme un ascenseur à poissons et une glissière de dévalaison pour les jeunes tacons (jeunes saumons qui partent vers l'océan), mais leur efficacité est minime. Il suffit d'imaginer, un instant, le saumon qui, parvenu au pied du barrage, doit emprunter d'abord une échelle à poisson avant d'emprunter l'ascenseur. Ils sont quelques inconscients à le faire (environ 150 en 2003) mais aucun rapport avec les migrations qui existaient avant la construction du barrage en 1941. L'accès aux plus belles frayères de l'Allier permettait alors une bonne reproduction du saumon.

Lors des éclusées, le débit peut atteindre 28 m³/s, soit plus de 10 fois le débit réservé, et ces variations, peu naturelles, sont aussi des éléments perturbateurs de la migration. Ces fluctuations de débits ont aussi un effet très négatifs sur les frayères situées en aval de l'ouvrage.

La question est de savoir si les poissons migrateurs, et le saumon en par-

ticulier, ont une importance telle qu'ils justifieraient l'abandon de ce barrage. Plusieurs raisons militent en ce sens. - Le saumon atlantique, souche Loire-Allier, constitue un patrimoine génétique exceptionnel qui se caractérise par un cycle de vie long (4 à 5 ans en moyenne) et une morphologie adaptée à son milieu spécifique. Il ne faut pas oublier qu'il doit remonter quelque 900 km de rivière pour se reproduire. Sa disparition serait irréversible.

- Outre l'intérêt écologique, le retour du saumon présente un intérêt économique indéniable. Il suffit de voir les cartes postales illustrant la pêche du saumon à Brioude, dans les années 1930, pour comprendre l'attrait que cela représenterait pour nombre de pêcheurs qui dépenses actuellement des sommes très importantes pour aller pêcher le saumon sauvage à l'étranger. Le retour à la pêche aux filets barrages, par les pêcheurs professionnels de la Loire serait aussi un gisement de développement économique important. Naturellement, cela supposerait une gestion attentive de la ressource, pour ne pas "tuer la poule aux œufs d'or".

- L'action des pouvoirs publics en faveur du Saumon doit être cohérente. La réalisation de la salmoniculture de Chanteuge, sur l'Allier mais en aval de Poutes-Monistrol, était un investissement indispensable pour enrayer le processus d'extinction de l'espèce et relancer la population d'une manière significative à partir de souches sauvages. Cela était nécessaire et cela sera utile encore longtemps mais il est bien évident que le retour à une reproduction naturelle serait la meilleure solution à moyen et long terme.

En outre, la démarche doit être cohérente tout au long de l'axe Loire-Allier et les migrateurs qui bénéficient des améliorations ponctuelles et souvent significatives réalisées sur les obstacles de l'aval, comme à Vichy, ne doivent pas se heurter à un mur, à l'amont.

Pour en savoir plus : http://www.rivernet.org/general/ salmon/prs06.htm#240504

Lettre d'information éditée par La Sauvegarde de la Loire Angevine, 14 rue Lionnaise, 49100 ANGERS association loi 1901 affiliée à "La Sauvegarde de l'Anjou" et au "Comité Loire Vivante"

Directeur de la publication : Jacques Zeimert président de La Sauvegarde de la Loire angevine Rédacteur en chef : J. Zeimert - Impression : Dynadoc à St Barthélémy d'Anjou Dépôt légal : Juin 2004 - numéro ISSN : 1760-0162